

Vu le code de l'éducation et notamment l'article L613-2 ;

Vu l'avis 55-2020 de la CFVU de l'UBS du 24 septembre 2020 ;

Vu la délibération 59-2020 du Conseil d'Administration de l'UBS du 15 octobre 2020 ;

Arrêté : 24-10

Article 1^{er} : le jury du Diplôme Universitaire « Organiser la Cyberdéfense des TPE/PME, organismes publics et privés » est constitué de la façon suivante au titre de l'année universitaire 2024/2025 :

JURYS 2024-2025	
d'année	
Président : Jean LABOURDETTE	
Membres :	
	Elena LEROUX
	Julien BREYALT
	Siham BOUCHELAGHEM
	Ronan MOUCHOUX

Article 2 : Le Directeur de l'ENSIBS, est chargé de l'exécution du présent arrêté. Le Président du jury organise les convocations et délibérations du jury.

À Lorient, le 29/01/2025

Le Directeur de l'ENSIBS,

Jean LABOURDETTE

Directeur
Jean
LABOURDETTE
ENSIBS